

A.S.B.L. FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION
(numéro d'entreprise 0409.395.428)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2010 – EXERCICE 2009
LUNDI 26 AVRIL 2010 A 19.30 HEURES
TRIBUNE VIP DE LA GANTOISE AA GENT, BRUILOFTSTRAAT 42, A 9050 GENTBRUGGE

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Michel LOUWAGIE qui souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. Appel nominal des mandatés de la Fédération Francophone Belge de Natation, de la Vlaamse Zwemfederatie et de la Fédération Royale Belge de Natation

Sont présents:

FÉDÉRATION ROYALE BELGE DE NATATION:
Michel LOUWAGIE – président FRBN;

Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN; (pas mandaté)
Christian LIPPENS – conseiller juridique; (pas mandaté)

VLAAMSE ZWEMFEDERATIE:

Conseil d'Administration

Georges STRAETEMANS – vice-président
Gérard JANSSEN
Dirk CALUS

Membres

Ronny BUGGENHOUT
Martin DE MEESTER

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION:

Conseil d'Administration

Paul EVRARD – vice-président
Yves HERMANS
Christiane DE SCHEPPER

Membres

Jean FINET
Francis MERCIER
Jean-Pol AUVERDIN
Cathy VANKEMEULEN

Sont absents sans avoir donné procuration: monsieur Gentil NOENS et monsieur Roland TACK, de la Vlaamse Zwemfederatie.

Le secrétaire-général Wouter GEORGES passe au contrôle du droit de vote qui présente 13 votants valables. Par conséquent 9 voix sont requises pour une majorité de 2/3 et 7 voix pour une majorité absolue.

2. Admissions, démissions et exclusions de membres

Fin de mandat et démissionnaire: NÉANT

Est admis comme membre: NÉANT

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2010 - EXERCICE 2009
LUNDI 26 AVRIL 2010 A 19.30 HEURES
TRIBUNE VIP DE LA GANTOISE AA GENT, BRUILOFTSTRAAT 42, A 9050 GENTBRUGGE

3. Approbation des notules de l'Assemblée Générale tenue le 20 avril 2009

Pas de remarques par écrit. Les notules sont approuvées.

4. Approbation du rapport de gestion 2009

Pas de remarques par écrit. Le rapport de gestion est approuvé.

5. Situation financière de l'association en 2009 et rapport des vérificateurs aux comptes.

Le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice 2009, établis par le secrétaire-général Wouter GEORGES, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes ont été envoyés à tous les membres avec l'ordre du jour. Pas de remarques par écrit.

L'Assemblée Générale décide d'approuver le bilan et le compte d'exploitation et félicite le secrétaire-général Wouter GEORGES pour l'excellente et judicieuse tenue des livres.

6. Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes pour l'année 2009.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs ainsi qu'aux vérificateurs aux comptes pour l'année 2009.

7. Désignation de quatre vérificateurs aux comptes et deux suppléants pour l'exercice 2010.

Les messieurs Kris VAN ERUM et Joachim HOEBEECK (suppléant: M. H. DE WITTE) sont désignés comme vérificateurs de la Vlaamse Zwemfederatie, la Fédération Francophone Belge de Natation désignera les vérificateurs francophones lors de leur prochaine Assemblée Générale (mars 2011).

8. Election du Président National.

Aucune candidature n'a été introduite. Monsieur Michel LOUWAGIE, président sortant, est rééligible. L'Assemblée Générale procède au scrutin. C. LIPPENS est désigné comme scrutateur. Monsieur Michel LOUWAGIE est réélu par vote secret pour un nouveau mandat de 2 ans avec 11 voix pour, 1 voix contre et 1 voix 'blanco'.

9. Approbation proposition de budget 2010.

Le budget établi par le secrétaire-général Wouter GEORGES et proposé par la Conseil d'Administration est approuvé par l'Assemblée Générale.

10. Entérinements Conseil d'Administration.

Les membres suivants sont confirmés dans leur mandat pour une durée d'un an :

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2010 - EXERCICE 2009
LUNDI 26 AVRIL 2010 A 19.30 HEURES
TRIBUNE VIP DE LA GANTOISE AA GENT, BRUILOFTSTRAAT 42, A 9050 GENTBRUGGE

Paul EVRARD - Yves HERMANS - Christiane DE SCHEPPER - Georges STRAETEMANS - Gérard JANSSEN - Dirk CALUS.

11. Interpellations.

Néant

12. Approbation propositions de modifications aux statuts

Les propositions suivantes de modifications aux statuts sont approuvées:

Article 2 - Siège

2.2. Il peut être transféré par simple décision ~~du Conseil d'Administration~~ de l'Assemblée Générale dans une autre commune de la Région Bilingue de Bruxelles-Capitale.

Article 6 – Admission des membres

6.1. Tout membre doit satisfaire aux conditions:

a) être mandaté et licencié par une fédération régionale ou disposer d'un mandat national en qualité de président;
b) le mandat de chacun des membres doit être confirmé **par écrit** chaque année par la fédération régionale au plus tard deux semaines avant la date de l'Assemblée Générale. **Des nouveaux membres doivent également être proposés par écrit par leur fédération au plus tard deux semaines avant la date de l'Assemblée Générale.**

c) les membres doivent jouir de leurs droits civils et politiques et être âgé de 18 ans.

6.2. ~~L'admission de nouveaux membres est subordonnée à leur agrégation par le Conseil d'Administration de la FRBN et après entérinée par l'Assemblée Générale.~~ L'Assemblée Générale a le pouvoir d'admettre de nouveaux membres.

Article 7 – Démission, exclusions

7.3. Toute démission doit être communiquée par écrit au Secrétariat Général de la FRBN et à l'Assemblée Générale.

Article 9 - Membres

9.1. L'Assemblée Générale est formée par sept représentants de chaque fédération régionale (**VZF et FFBN**) et le président fédéral, soit un nombre total de 15 membres.

Article 10 - Pouvoirs

Sans préjudice de l'étendue des pouvoirs, définie par la loi ~~sur les associations sans but lucratif du 27 juin 1921 ainsi que les modifications et ajouts de la dite loi reprise dans la loi du 02 mai 2002~~, l'Assemblée Générale statue sur **tous** les points suivants de l'ordre du jour suivant:

1. Appel des membres.
2. Admissions, démissions et exclusions de membres.
3. Approbation du procès-verbal **de la réunion précédente**
4. **Situation financière et compte d'exploitation Approbation du bilan annuel**
5. **Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes.**
6. Désignation de quatre vérificateurs aux comptes et deux suppléants.
7. **Approbation projet de budget.**
8. **Entérinements Nomination et révocation des administrateurs membres du Conseil d'Administration.**
9. Interpellations.
10. Modifications aux statuts.
11. Nomination membres d'honneur et de membres émérites.
12. **Election, démission et révocation du président**
13. **Dissolution de l'association**
14. **Transformation de l'association en société à finalité sociale**
15. **Tous les cas où les statuts l'exigent**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2010 - EXERCICE 2009
LUNDI 26 AVRIL 2010 A 19.30 HEURES
TRIBUNE VIP DE LA GANTOISE AA GENT, BRUILOFTSTRAAT 42, A 9050 GENTBRUGGE

Article 15 – Election du président

15.7. Le président sortant est rééligible *mais il ne dispose pas d'un droit de vote en cette matière.*

Article 18 - Décisions

18.2. Le président dispose également d'une voix mais non prépondérante *en cas de parité d'un vote.*

Article 21 - Modifications aux statuts

21.1. Toute proposition de modification aux statuts doit être introduite par au moins une fédération régionale, *par 1/20^e des membres de l'Assemblée Générale* ou par le Conseil d'Administration.

Les nouveaux statuts coordonnés seront transmis à tous les membres.

L'Assemblée Générale souhaite rappeler que les modifications aux statuts entrent en vigueur immédiatement après l'approbation en date de l'Assemblée Générale.

Les périodes d'application du règlement d'ordre intérieure et du règlement sportif sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration, l'organe compétent en cette matière.

13. Membres d'Honneur et Membres Emérites.

Suite à la proposition de la Vlaamse Zwemfederatie et la Fédération Royale Belge de Natation, Monsieur Hugo RASSCHAERT est nommé Membre d'Honneur.

Président M. LOUWAGIE tient à faire un court hommage quant à la longue carrière phénoménale de Hugo RASSCHAERT au sein de la Gentse Zwemvereniging, la Vlaamse Zwemfederatie et la Fédération Royale Belge de Natation en tant que nageur, joueur water-polo, entraîneur, dirigeant, président club, président de la commission sportive water-polo, etc....

L'Assemblée Générale remercie Hugo RASSCHAERT au moyen d'un long applaudissement chaleureux.

Président Michel LOUWAGIE remercie finalement tous les membres présents qui se sont engagés durant toute l'année et il clôture après tous ces points la réunion de l'assemblée générale à 20.15 heures.

Le rapporteur,
Wouter GEORGES
Secrétaire-général.

Michel LOUWAGIE,
Président.